

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest**Objet : Vie Institutionnelle/Travaux des Aires de Loisirs de la 3CO : Signature des marchés****Séance du 03/11/2023****Délibération n°86****Nombre de conseillers**

En exercice : 40

Présents : 23

Absents : 17

Votants : 33

- dont « pour » : 33

- dont « contre »: 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 27 octobre 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans la salle de délibérations de la mairie de Tsingoni le vendredi 03 novembre 2023 à 14heures.

Présents :

Ahmed Combo PAPA, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOHAMED Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUIF Ramadani,

Absents :

Houssamoudine ABDALLAH, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOHAMED Zainaba, NOUDJOU Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUIF Chaidati, ABDALLAH Oiduati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR SOILIHI Inchati, MDALLAH Anlamati, SOUMAILA Mhamadi.

Absents représentés :

- Houssamoudine ABDALLAH représenté par ATTIBOU Zainati,
- MADI OUSSENI Mouhamadi représenté par ISSOUIF Ramadani,
- MDALLAH Anlamati représentée par IBRAHIMA SAID Maanrifa,
- MOHAMED Zainaba représentée par BOURA Zaounaki Fatima,
- YSSOUIF Chaidati représentée par Mohamed ALLAOUI,
- ABDOU Mohamed représenté par ABDOU COLO Nassuhati,
- AMBDI Youssouf représenté par SAID Mariame,
- DIGO Popina représentée par ANDJILANI Housséni
- MROIVILI MOILIM Amina représentée par CHANRANI Daoudou,
- BACAR SOILIHI Inchati représentée par BOINA MZE Salim.

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu le code de la commande publique et particulièrement son article L.2120-1,

Vu le règlement intérieur de la commande publique acté par délibération du conseil communautaire n° 75 en date du 16 décembre 2021 et notamment son article 5 relatif à la délégation de signature au président pour les marchés publics et accords-cadres,

Vu les délégations d'attribution au Président actées par la délibération n°32 en date du 26 mars 2022 du conseil communautaire en cohérence avec le règlement intérieur de la commande publique,

Vu l'avis l'appel public à la concurrence paru dans le journal d'annonces légales « Le journal de Mayotte » du 09 août 2023 relatif à la réalisation des Aires de Loisirs de la 3CO dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA) ou formalisée,

Vu l'analyse des offres (en cours auprès du service technique)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés relatifs à l'opération « Aménagements parcs de loisirs de la 3CO » à intervenir avec les entreprises selon les éléments figurant dans le tableau suivant :

AMENAGEMENT PARCS DE LOISIRS DE LA 3CO			
N° LOTS	DESIGNATIONS	Attributaires	Montants
1	<i>GROS ŒUVRE PLACE DU DOCTEUR_SADA</i>	SMR BTP ET ALUMINIUM	502 722,79 €
2	<i>GROS ŒUVRE CHICONI /OUANGANI</i>	MGS	260 886,05 €
3	<i>GROS ŒUVRE TSINGONI/MTSANGAMOUJII</i>	SAS MGM	217 731,65 €
4	<i>JEUX LUDIQUES</i>	SARL LUDICITE	491 681,00 €
5	<i>AGREES FITNESS</i>	TOMPLAYER	96 568,20 €
6	<i>TERRAIN MULTI-SPORT</i>	OXPYPARC OI	157 180,00 €
7	<i>ECLAIRAGE</i>	SAS MY LIGHT	74 300,00 €
8	<i>ESPACE VERT</i>	MAYOTTE PEPINIERES	121 029,00 €
9	<i>PEINTURE</i>	SARL MAORE BULDING SERVICE - MBS	126 521,00 €
10	<i>CHARPENTE /COUVERTURE</i>	MGS	123 070,00 €
TOTAL MARCHER DE BASE			2 171 689,69 €
VARIANTE			0,00 €

TOTAL MARCHER AVEC VARIANTE		2 171 689,69 €
------------------------------------	--	-----------------------

- Et d'autoriser Monsieur le président à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le 03/11/2023

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

